

## **Règlement URBAN TRAIL BAYEUX – 19 septembre 2026**

L'URBAN TRAIL DE BAYEUX (par abréviation UTB) est une épreuve pédestre organisée par l'association dénommée BAYEUX RUNNING SOCIAL CLUB (par abréviation BRSC) répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'organisation (départ, arrivée, village partenaires) se situe à BAYEUX (14400) Place aux Pommes et rue des Bouchers.

### **Formule :**

L'UTB propose, actuellement, deux parcours :

- 10 km course en solo.
- 5 km course en solo ou marche sportive.

### **Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.**

Les personnes doivent impérativement faire parvenir, à l'organisateur l'ensemble des documents nécessaire à l'inscription avant le 18/09/2026 à 23h.

Tout engagement est ferme et définitif.

Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Limites d'âge**

Plus de 16 ans – avec autorisation parentale pour le 10 km.

Plus de 14 ans – avec autorisation parentale pour le 5 km.

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire (dont un modèle est mis à votre disposition sur notre site internet).

### **Dossards**

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine (par 3 épingles ou autres systèmes équivalents). Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité.

Nous proposons également de retirer ledit dossard aux endroits proposés sur notre site internet.

Clôture des inscriptions par internet le 18 septembre 2026 à 23h.

### **Équipement obligatoire**

Une paire de chaussures adaptée à la pratique de la course à pied et idéalement trail, une lampe frontale ou ventrale.

Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

L'organisateur de l'UTB rappelle que la course est quasi-nocturne voir nocturne. Il existe sur le parcours des obstacles naturels ou civils et également des sections de parcours glissantes. L'UTB décline toute responsabilité en matière d'accident.

### **Équipement facultatif :**

Un système d'hydratation, une réserve alimentaire, un vêtement de pluie, téléphone portable avec une batterie chargée.

**Sont interdits : Les bâtons / les poussettes et fauteuils / les animaux.**

**Consignes :**

Les participants devront impérativement respecter l'intégralité des consignes données avant le départ et lors de la course notamment à certains endroits où ils devront adopter une attitude particulière afin de préserver les lieux. Les coureurs devront donc être attentifs tout au long du parcours.

Les participants doivent gérer leurs déchets et ne pas les jeter en dehors des bacs prévus à cet effet (il s'agit d'un motif d'élimination).

**Pour les coureurs licenciés**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

– titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve.

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2026.

– ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

**Pour les coureurs non-licenciés :**

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront fournir une attestation PPS (de moins d'un an). Disponible sur [www.pps.athle.fr](http://www.pps.athle.fr).

Vous devrez fournir votre PPS à l'inscription. Si ce n'est pas le cas, il sera à votre charge de régulariser votre situation une fois l'inscription saisie avant la course.

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat.**

**La validité de l'attestation s'entend le jour de la manifestation, il doit être daté de moins d'un an au jour de l'épreuve.**

**ATTENTION :** La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence de l'attestation par sa présentation directe.

**Accompagnateurs**

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

**Chronométrage et points de contrôle**

Le chronométrage sera assuré par un dispositif au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard sans y apporter de modification.

**Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.**

**Signalisation**

Le parcours sera fléché à l'aide de panneaux directionnels et les dangers éventuels seront (dans la mesure du possible) complétés par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

### **Barrières horaires – mise hors course**

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées sur le site internet de l'épreuve. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

**Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.**

### **Autres possibilités de mise hors course**

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement. Il s'agit de « bon sens ».
- attitudes non sportives.

### **Ravitaillements**

L'UTB est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement s'ils existent.

### **Ravitaillement d'arrivée**

Un ravitaillement sera remis à l'arrivée des coureurs.

### **Trophées :**

Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes)

### **Remises des récompenses**

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

### **Classement**

Pour tous les concurrents sur notre site internet.

### **Contrôle antidopage**

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

### **Secours :**

- 1 Médecin.
- Secouristes
- La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

### **Responsabilité civile**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **Utilisation d'image**

« J'autorise expressément les organisateurs "UTB ou BRSC", ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels

et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

### **CNIL**

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au BRSC qui est responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par le BRSC.

Par l'intermédiaire de BRSC, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la [HYPERLINK "https://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee"](https://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee) vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse mail : [bayeuxrunningsocialclub@gmail.com](mailto:bayeuxrunningsocialclub@gmail.com), ou courrier postal au siège social de l'association BRSC. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

### **Annulation course**

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

### **Engagement contractuel**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.